

Enquête de satisfaction anonyme :
L'Europe en Bref vous convient-il ? Cliquer [ICI](#)

Sommaire

BREVES DE LA SEMAINE

[Agriculture](#)
[Concurrence](#)
[Douanes](#)
[Economie](#)
[Energie](#)
[Environnement](#)
[Fiscalité](#)
[Institutions](#)
[Justice](#)
[Marché intérieur](#)
[Marchés publics](#)
[Pêche](#)
[Société de l'info](#)
[Sociétés](#)
[Transports](#)

[Appels d'offres](#)
[Nos manifestations](#)
[Autres manifestations](#)



PenalNet / Nouveau Réseau électronique européen / Avocats pénalistes (2009-2010)

[PenalNet](#) est le premier réseau électronique européen sécurisé visant à relier les avocats pénalistes européens dans le cadre d'une plateforme Internet de communication pour la défense pénale transfrontalière. PenalNet permettra aux avocats pénalistes impliqués dans un dossier pénal transfrontalier d'échanger des informations confidentielles et cryptées. Il offrira également aux avocats un accès au droit pénal et aux procédures pénales en vigueur dans un autre Etat membre. Le Barreau français, à travers le Conseil National des Barreaux, est engagé dans le développement de ce programme européen financé par la Commission européenne. Il concerne les Barreaux espagnol, français, italien, hongrois et roumain. Ce projet doit être testé par 300 avocats de chaque pays partenaire (1500 avocats européens au total) reconnus dans la pratique du droit pénal et évoluant dans un environnement informatique « Windows ». Une connaissance de base de l'anglais est suffisante, le portail étant amené à être traduit dans les différentes langues. Une fois les avocats sélectionnés, ils seront formés au fonctionnement de la plateforme PenalNet au cours de l'année 2009. L'appel à candidatures est disponible sur le site du Conseil National des Barreaux : http://www.cnb.avocat.fr/PenalNet_a443.html. (HB)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES A BRUXELLES

Vendredi 24 avril 2009 : Le Droit pénal européen

Le droit pénal européen se développe chaque jour et l'avocat n'a pas encore pris toute la mesure de la place occupée par ce droit dans des contentieux transfrontaliers de plus en plus nombreux.

Ce séminaire sera l'occasion pour les praticiens du droit de mieux appréhender les instruments existants et futurs en matière de droit pénal européen.

Il s'adresse aux avocats pénalistes et d'une façon générale, à tous les avocats ayant vocation à traiter des contentieux concernant des ressortissants européens.

[Programme avec mention des intervenants](#)



* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*

AGRICULTURE

Marchés agricoles / Analyse prospective / Période 2008-2015 (17 mars)

La Commission européenne a publié, le 17 mars dernier, une analyse économique prospective sur les marchés des produits agricoles et leurs revenus pour la période 2008-2015. (EK)

[Pour plus d'informations](#)

PAC / Simplification / Bilan / Communication (18 mars)

La Commission européenne a publié, le 18 mars dernier, une communication intitulée « [Une PAC simplifiée pour l'Europe – Un gain pour tous](#) ». Ce texte dresse un bilan de la simplification de la Politique Agricole Commune (PAC) lancée en 2005. Il conclut notamment que l'objectif consistant à réduire les charges administratives de l'agriculture de 25% d'ici 2012 pourrait être atteint. (CV)

PAC / France / Dépenses irrégulières / Remboursement / Décision (19 mars)

La Commission européenne a exigé, le 19 mars dernier, que la France rembourse les 2,3 millions d'euros qui correspondent aux [dépenses irrégulières](#) effectuées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Ce montant sera reversé au budget communautaire. Bien que les Etats soient responsables des paiements et de la vérification des dépenses effectuées au titre de la PAC, la Commission souligne qu'elle est elle-même tenue de s'assurer que les Etats membres ont correctement utilisé les fonds mis à leur disposition. (RD)

Qualité des produits agricoles / Résultats de la consultation publique / Publication (13 mars)

La Commission européenne a publié, le 13 mars dernier, les [résultats de la consultation](#) qu'elle a lancée dans son [Livre vert](#) sur la qualité des produits agricoles : normes de commercialisation, exigences de production et systèmes de qualité. Forte des 560 contributions reçues, la Commission doit présenter, le 27 mai prochain, une communication présentant une réorientation de la politique de qualité des produits agricoles. (CV)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Abus de position dominante / Microsoft / Délai de réponse supplémentaire (16 mars)

La Commission européenne a accordé, le 16 mars dernier, un délai supplémentaire de 3 semaines à Microsoft pour répondre à une communication des griefs. Microsoft est en effet accusée d'abus de position dominante du fait de l'intégration systématique de son navigateur Internet Explorer à son système d'exploitation Windows (qui équipe 95% des PC). (LC)

Aides d'Etat / Dexia / Plan de restructuration / Enquête approfondie / Ouverture (13 mars)

La Commission européenne a annoncé, le 13 mars dernier, l'ouverture d'une enquête approfondie pour s'assurer que le plan de restructuration du groupe bancaire Dexia permettra de restaurer la viabilité à long terme du groupe. Ce plan est accompagné d'une recapitalisation de 6,4 milliards d'euros, annoncée en septembre 2008, et du maintien d'une garantie allant jusqu'à 150 milliards d'euros octroyée conjointement par la Belgique, la France et le Luxembourg. Cette dernière a déjà été approuvée en tant qu'aide au sauvetage par une décision du 19 novembre 2008. L'ouverture d'une enquête approfondie ne préjuge pas l'issue de la procédure, et les mesures approuvées en tant qu'aides aux sauvetages restent valides pendant la période d'examen du plan. (RD)

Aides d'Etat / Extension de la carte française des aides régionales / Autorisation (24 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 24 mars dernier, l'extension de la carte française des aides d'Etat à finalité régionale, qui a pour but d'indiquer les communes dans lesquelles les entreprises peuvent bénéficier d'aides d'Etat à l'investissement et à la création d'emploi. Sont ainsi incluses dans cette liste 111 nouvelles communes, situées dans des zones touchées par des restructurations du secteur de la défense ou de l'industrie papetière. Cette extension vise à répondre aux sinistres économiques auxquels ces zones ont été confrontées au cours des douze derniers mois. (RD)

Aides d'Etat / France / Conseil d'Etat / Question préjudicielle / Publication (21 mars)

Une [demande de décision préjudicielle](#) présentée par le Conseil d'Etat français en matière d'aides d'Etat en date du 2 janvier 2009 a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne, le 21 mars dernier. Le

Conseil d'Etat souhaite savoir si, lorsqu'une décision de la Commission européenne qui déclarait une aide compatible avec le droit communautaire a été annulée par le juge communautaire, le juge national peut sursoir à statuer sur la question de l'obligation de restitution d'une aide d'Etat jusqu'à ce que la Commission ait rendu une décision définitive sur la compatibilité de cette aide. Le Conseil d'Etat demande également au juge communautaire si, lorsque la Commission a déclaré à trois reprises l'aide compatible avec le marché commun avant que ces décisions soient annulées par le juge communautaire, une telle situation est susceptible de constituer une circonstance exceptionnelle pouvant conduire le juge national à limiter l'obligation de récupérer l'aide. (GC)

Aides d'Etat / France / Modification du régime d'aide aux banques / Autorisation (24 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 24 mars dernier, la modification par la France de son régime de renforcement des fonds propres des banques. La modification concerne les conditions de rémunération et de remboursement des actions de préférence émises par les banques bénéficiaires pour leur recapitalisation par l'Etat. Les banques bénéficiaires sont ainsi incitées à racheter au plus tôt les actions de préférence émises, en augmentant la progressivité du montant à rembourser en fonction des années. Ce régime est conforme aux communications de la Commission relatives aux mesures en faveur des banques durant la crise et aux dispositions relatives aux aides d'Etat. (LC)

[Pour plus d'informations](#)

Aides d'Etat / Redevance audiovisuelle / France / Arrêt du TPI (11 mars)*

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes a débouté, le 11 mars dernier, la chaîne privée TF1 qui accusait la France de verser, aux chaînes publiques France 2 et France 3, une aide d'Etat incompatible avec le marché intérieur (*TF1/Commission*, aff. [T-354/05](#)). Saisie d'une plainte déposée par TF1, la Commission européenne avait, par décision du 20 avril 2005, avalisé le versement de la redevance audiovisuelle à France 2 et France 3. Elle estimait que la France avait respecté en substance les exigences qu'elle avait précédemment formulées dans une recommandation, à savoir : la proportionnalité de la compensation étatique par rapport au coût du service public et l'exploitation par les radiodiffuseurs de service public de leurs activités commerciales aux conditions du marché. Saisi de cette affaire, le Tribunal a estimé que les « *engagements de la France étaient en parfaite correspondance avec les recommandations non erronées de la Commission* » et que c'est donc à juste titre que celle-ci a considéré que le régime de la redevance était compatible avec le marché commun. (RD)

Aides d'Etat / France / Régime de capital-investissement / Modification / Autorisation (16 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 16 mars dernier, la France à relever temporairement les tranches d'investissement prévues par son régime de capital-investissement qui avait déjà été accepté par la Commission en mars 2008. La modification consiste à augmenter les tranches maximales d'investissement et sera applicable jusqu'à la fin 2010. Elle a été autorisée au titre du [cadre communautaire temporaire pour les aides d'Etat](#), et s'ajoute à une série de régimes adoptés par la France pour lutter contre le resserrement du crédit déjà autorisée par la Commission : recours à des garanties subventionnées, taux d'intérêts réduits pour les entreprises, prêts bonifiés aux entreprises fabriquant des produits verts, aides directes aux entreprises pour 500 000 euros maximum, régime de refinancement et recapitalisation des banques. (LC)

Cartel / Stabilisateurs de chaleur / Notification des griefs (23 mars)

La Commission européenne a confirmé, le 23 mars dernier, avoir récemment envoyé une notification des griefs soulevés à l'encontre de certaines entreprises actives dans le secteur des stabilisateurs de chaleur qu'elle soupçonne de participer à un cartel. Les stabilisateurs de chaleurs sont des substances ajoutées au PVC pour améliorer certaines de leurs propriétés. Les entreprises concernées disposent d'un délai fixé par la Commission pour lui répondre. La Commission précise que l'envoi d'une notification des griefs ne préjuge pas du résultat final de la procédure. (EK)

Cartel / Sanction par la Commission / Arrêt de la Cour (19 mars)*

La Cour de justice des Communautés européennes a rejeté, le 19 mars dernier, le recours formé par Archer Daniels Midland (ADM) contre un arrêt du Tribunal de première instance des Communautés européennes du 27 septembre 2006 ([T-329/01](#)) qui validait une décision de la Commission sanctionnant cinq entreprises membres d'une entente sur le gluconate de sodium (*Archer Daniels Midland / Commission*, aff. [C-510/06](#)). La Commission avait, en 2002, infligé des amendes pour un montant total de 57,53 millions d'euros à Archer Daniels Midland Company Inc., Akzo Nobel N.V., Avebe B.A., Fujisawa Pharmaceutical Company Ltd. et Roquette Frères S.A. pour avoir fixé le prix du gluconate de sodium et s'être réparti le marché de ce produit (une substance chimique utilisée pour le nettoyage du verre et du métal). Ces entreprises représentaient ensemble la quasi-totalité du marché mondial. Leur entente avait duré de 1987 à 1995. (LC)

Feu vert à l'opération de concentration Electrabel / H BV / GEK SA / Heron (20 mars)

La Commission européenne a donné son accord, le 20 mars dernier, au projet de concentration par lequel Electrabel International Holdings BV, filiale indirecte à 100% de GDF SUEZ SA (France), et GEK SA (Grèce) entendent acquérir le contrôle en commun de Heron Thermoelectric SA et Heron II Viotia Thermoelectric Station SA, deux entreprises de droit grec appartenant au groupe GEK. GDF SUEZ SA a pour activités la production, le transport, le stockage, la distribution et la vente au détail de gaz naturel ; la production et la fourniture d'électricité ; la gestion des déchets et les services liés à l'eau. GEK SA agit quant à elle dans les secteurs de la construction, de l'industrie, des concessions, de l'immobilier et de l'énergie. (LC)

Feu vert à l'opération de concentration GDF SUEZ SA / GEK SA (17 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 17 mars dernier, l'opération par laquelle l'entreprise GDF SUEZ SA (France) acquiert l'entreprise GEK SA (Grèce). GDF SUEZ est active dans les secteurs suivants : production, transport, stockage, distribution et vente au détail de gaz naturel ; production et fourniture d'électricité ; gestion des déchets ainsi que services liés à l'eau. GEK SA est active dans les domaines de la construction, de l'industrie, des concessions, de l'immobilier et de l'énergie. (EK)

Feu vert à l'opération de concentration AIP / BBEIF / BBI Europe / Euroports (17 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 17 mars dernier, l'opération par laquelle l'entreprise Antin Infrastructure Partners FCPR (France), les entreprises BBEIF LH Sub 06 S.à.r.l. (Luxembourg) et BBI Europe Holdings Limited (Luxembourg) acquièrent le contrôle en commun de l'entreprise BBI Europe Holdings (Lux) S.à.r.l. (Euroports, Luxembourg) (cf. *L'Europe en Bref* n°516). Antin IP réalise des investissements dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, des transports, des télécommunications et dans le secteur social, et BBEIF 6 ainsi que BBI Europe, des investissements dans des éléments d'infrastructure. Euroports exploite des ports et fournit des services de manutention de fret et services connexes. (CV)

Feu vert à l'opération de concentration CNP Unicredit Life / CNP Assurances (13 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 13 mars dernier, la prise de contrôle exclusif de CNP Unicredit Life Ltd (Irlande) par CNP Assurances SA (France). CNP Unicredit Life vend des assurances-vie en Italie. CNP Assurances propose des produits d'assurance dans plusieurs pays dont la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. (RD)

Feu vert à l'opération de concentration Dexia Crédit Local / Dexia Kommunalkredit Bank (13 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 13 mars dernier, l'opération par laquelle l'entreprise Dexia Crédit Local (France), appartenant au groupe Dexia (Belgique), acquiert le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Dexia Kommunalkredit Bank AG (Dexia-Komm, Autriche), jusqu'ici contrôlée en commun par Dexia CL et Kommunalkredit Austria AG (cf. *L'Europe en Bref* n°516). Dexia CL et Dexia Komm agissent dans le domaine des services financiers au secteur public. Le groupe Dexia fournit des services financiers à l'échelle mondiale. (CV)

Feu vert à l'opération de concentration HFG / Lagardère / Sumitomo (17 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 17 mars dernier, la prise de contrôle en commun, par achat d'actions, de Hachette FujinGaho (« HFG », Japon), par les entreprises Lagardère SCA (France) via sa filiale Hachette Filipacchi Press (« HFP ») et Sumitomo Corporation (Japon). Lagardère est un groupe mondial d'édition. HFP est un éditeur mondial de revues. HFG est active dans la publication de revues dites féminines et de magazines de mode. Sumitomo est une société intégrée de négoce de services. (RD)

[Haut de page](#)

DOUANES

Suisse / Contrôles douaniers de sécurité / Suppression / Proposition de décision (20 mars)

La Commission européenne a adopté, le 20 mars dernier, une [proposition de décision](#) visant à étendre le champ d'application de l'accord douanier de 1990, signé entre l'Union européenne et la Suisse, afin de le rendre compatible avec les nouvelles dispositions communautaires relatives à la sécurité du transport de marchandises. L'accord de 1990 obligeait les opérateurs économiques à communiquer, à l'avance et par voie électronique, des informations, à des fins de sécurité. La proposition supprime cette obligation dans le but de fluidifier les échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE, et d'assurer un haut niveau de sécurité. La Suisse devra, dans ses échanges avec les pays tiers, mettre en œuvre des mesures douanières équivalentes à celles appliquées dans l'UE. Le Conseil de l'UE et le Conseil fédéral suisse doivent approuver chacun cette proposition, avant sa signature programmée d'ici juillet 2009. (LC)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

Déficit budgétaire excessif / France / Calendrier d'ajustement (24 mars)

La Commission européenne a formellement constaté, le 24 mars dernier, l'existence d'un déficit excessif en France et elle demande que celui-ci soit corrigé en 2012 au plus tard. Les dernières estimations françaises établissent le déficit du pays à 3,4% du PIB en 2008 et tablent désormais sur des chiffres de 5,6% et 5,2% en 2009 et 2010. Le dépassement n'est donc ni proche de la valeur de référence du pacte de stabilité et de croissance, ni temporaire, et le ratio de cette dette publique est supérieur à 60% du PIB. (RD)

[Haut de page](#)

ENERGIE

Ampoules à incandescence / Suppression progressive / Règlements / Adoption (18 mars)

La Commission européenne a adopté, le 18 mars dernier, deux règlements qui prévoient la suppression progressive des ampoules à incandescence et des ampoules halogènes conventionnelles d'ici 2012, au profit des ampoules halogènes fluo-compactes, dites ampoules de basse consommation. Ils définissent de nouvelles exigences pour les lampes à usage domestique et pour celles utilisées dans l'éclairage des rues, des bureaux et des industries qui permettront, selon la Commission, d'économiser dans l'Union européenne près de 80 TW/h d'ici 2020, soit la consommation en électricité de la Belgique ou l'équivalent de la production annuelle de 20 centrales électriques de 500 MW. Cependant, le règlement ne couvre pas les lampes directionnelles comme les spots ou les réflecteurs qui feront l'objet d'un règlement spécifique. (RD)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

ENVIRONNEMENT

Convention cadre sur le changement climatique / Consultation publique (13 mars)

La Commission européenne a lancé, le 13 mars dernier, une [consultation publique](#) invitant toutes les parties intéressées à se prononcer sur la mise en œuvre, par l'Union européenne, de la Convention cadre sur le changement climatique des Nations Unies. Destinée à aider la Commission à préparer la 5^{ème} communication qui doit être présentée par chaque partie à la Convention, la consultation prend la forme d'un questionnaire permettant de recueillir les avis et suggestions de toute organisation active dans la lutte contre le changement climatique. (CV)

Protection des espèces / Compétences de la Commission / Règlement / Adoption (23 mars)

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 23 mars dernier, un règlement qui précise les compétences d'exécution de la Commission européenne relatives à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce. Il s'agit d'une modification du [règlement 338/97/CE](#) qui transpose en droit communautaire des dispositions de la Convention CITES. Le nouveau règlement habilite la Commission à arrêter certaines règles pour la mise en œuvre des contrôles relatifs à l'importation, l'exportation et le transit dans ou à partir de l'UE de spécimens et/ou de produits couverts par le règlement. (RD)

[Haut de page](#)

FISCALITE

Echange d'informations fiscales / OCDE - UE / Coopération administrative (16 mars)

Plusieurs Etats membres (Autriche, Belgique, Luxembourg) et pays tiers (Andorre, Liechtenstein, Suisse) ont annoncé, le 16 mars dernier, qu'ils allaient modifier leur législation afin de coopérer davantage avec les autorités d'autres pays enquêtant sur la fraude et l'évasion fiscales de leurs ressortissants. L'Autriche et le Luxembourg ont indiqué qu'ils étaient prêts à se conformer aux normes de [l'Organisation de coopération et de développement économiques](#) (OCDE) sur l'entraide administrative en cas de soupçons justifiés de fraude et/ou d'évasion. A ce jour, 49 accords bilatéraux d'échange de renseignements fiscaux ont été signés sur la base des normes que l'OCDE a édictées depuis 2002. La Commission a, quant à elle, proposé, début février, de nouvelles règles visant à abolir le secret bancaire dans l'UE. (LC)



[Haut de page](#)

Médiateur européen / Résolution des différends / Guide interactif (23 mars)

M. Diamandouros

Le Médiateur européen a présenté, le 23 mars dernier, son nouveau [guide interactif](#) pour les plaignants, dans le cadre d'un séminaire intitulé « La résolution des différends dans l'Union européenne : à qui s'adresser ». Il reçoit en effet plus de 3000 plaintes par an, alors qu'un quart seulement relève de son mandat, qui consiste à enquêter sur des cas de mauvaise administration de la part des institutions de l'UE. Le guide interactif, disponible sur Internet depuis le 5 janvier 2009, vise donc à orienter les plaignants vers l'organisme le mieux à même de traiter leurs requêtes, tels que les médiateurs nationaux et régionaux, [SOLVIT](#) ou la [commission des pétitions](#) du Parlement européen. (RD)

Médiateur européen / OLAF / Non-respect de la présomption d'innocence (23 mars)

Le Médiateur européen a décidé, le 23 mars dernier, que l'Office de lutte anti-fraude (OLAF) n'a pas respecté les principes d'équité, de proportionnalité et de présomption d'innocence lors de l'une de ses enquêtes. Le Médiateur a reçu, en 2006, une plainte d'un consultant britannique qui avait participé à des projets financés par l'Union européenne. Selon lui, les lettres que l'OLAF a envoyées à son ancien et à son actuel employeur impliquaient qu'il avait commis de sérieuses irrégularités. Cela a gravement porté atteinte à sa réputation. L'OLAF a répondu que les lettres n'étaient que des demandes d'information et qu'aucun soupçon n'était formulé à l'égard du plaignant. Toutefois, le Médiateur a conclu que l'OLAF avait en fait utilisé des expressions accusatrices dans ses lettres. (RD)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Traite des humains / Exploitation des enfants / Décision-cadres / Adoption (25 mars)

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 25 mars dernier, deux décisions-cadres modifiant, d'une part, la décision-cadre 2004/68/JAI sur les abus sexuels concernant des enfants et, d'autre part, la décision-cadre 2002/629/JAI sur la traite des êtres humains (versions définitives non encore disponibles). L'objectif de la nouvelle législation est de sanctionner plus durement les auteurs de ces infractions et garantir une meilleure protection des victimes. (RD)

[Haut de page](#)

MARCHE INTERIEUR

Fonds d'investissement / Consultation publique / Résumé des réponses reçues (12 mars)

La Commission européenne a publié, le 12 mars dernier, un premier [document](#) résumant les réponses reçues jusqu'à cette date, dans le cadre de la [consultation publique](#) qu'elle a lancée le 18 décembre 2008 sur les fonds d'investissement. La date limite pour répondre à cette consultation est fixée au 31 mars prochain. (EK)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

MARCHES PUBLICS

Procédure d'infraction / France / Passation de marchés publics / CNASEA / Avis motivé (19 mars)

La Commission européenne a annoncé, le 19 mars dernier, qu'elle poursuivra la France pour violation de la [directive 2004/18/CE](#) relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services. Selon la Commission, la France doit modifier son code rural, en ce qu'il attribue au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), un droit exclusif pour la prestation de services de gestion des aides publiques accordées aux collectivités territoriales françaises. La Commission estime que la gestion de ces aides financières est une activité économique qui relève de la directive « marchés publics » et que l'attribution de gré à gré au CNASEA de ce type de marché public ne respecte pas le droit communautaire de passation des marchés publics. (RD)

[Haut de page](#)

Accord de coopération sur la pêche en mer Baltique / Règlement / Adoption (23 mars)

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 23 mars dernier, le règlement sur l'accord entre l'Union européenne et la Russie concernant la coopération dans les secteurs de la pêche et de la préservation des ressources marines vivantes en mer Baltique. Cet accord, qui doit couvrir une période initiale de six ans, vise à remplacer le cadre actuel devenu obsolète après l'élargissement de mai 2004. La Commission internationale des pêches en mer Baltique disparaîtra. (RD)

Agence européenne de contrôle des pêches (ACCP) / Rapport annuel pour 2008 (19 mars)

L'ACCP a adopté, le 19 mars dernier, son [rapport annuel](#) pour 2008. Elle a mené 3 636 actions coordonnées d'inspection, réparties en 731 jours de campagne conjointe de contrôle, 181 vols de surveillance aérienne coordonnée et 2 597 opérations coordonnées de surveillance. L'instrument principal de l'Agence est le plan de déploiement conjoint (JDP) qui permet d'améliorer la coopération entre Etats membres, en mer et dans les ports et pour la gestion proprement dite. Elle agit aussi par le biais de sessions de formation des inspecteurs et l'échange des procédures. (LC)

Merlu du Nord / Plan à long terme / Proposition de règlement (17 mars)

La Commission européenne a adopté, le 17 mars dernier, une [proposition de règlement](#) établissant un plan à long terme pour le stock de merlu du Nord et les pêcheries exploitant ce stock. Cette proposition qui, si elle est adoptée, remplacera le plan de reconstitution mis en œuvre depuis 2004, vise à améliorer l'état du stock de merlu du Nord dans les eaux communautaires. (EK)

Plan de reconstitution du flétan noir / Proposition de révision (19 mars)

La Commission européenne a adopté, le 19 mars dernier, une [proposition de règlement](#) visant à transposer en droit communautaire les dernières modifications apportées au plan de reconstitution du flétan noir adopté par les parties contractantes à l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO). Ces modifications n'avaient été transposées dans le droit communautaire qu'à titre temporaire par les règlements sur la pêche dans les eaux communautaires, pour 2008 et 2009. Elles doivent donc être transposées de manière pérenne. (LC)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

Substances phytosanitaires / Retrait du marché / Liste (12 mars)

La Commission européenne a publié, le 12 mars dernier, une nouvelle [liste](#) des pesticides autorisés, consultable sur son site Internet. Elle a en effet achevé son travail de réévaluation des substances actives mises sur le marché avant 1993, servant à la fabrication des produits de traitement phytosanitaire (pesticides). 70 molécules sur 1000 ont été interdites car elles présentaient des risques trop grands pour la santé humaine et l'environnement. Beaucoup avait déjà été éliminées par les industriels. L'impact de ces molécules sur la santé des consommateurs, des agriculteurs et des riverains ainsi que sur les nappes phréatiques et les organismes non ciblés (oiseaux, abeilles, etc) a été évalué de manière très précise. Un nouvel examen de toutes les substances va commencer pour détecter les molécules génotoxiques, cancérogènes et les perturbateurs endocriniens. (LC)

[Haut de page](#)

TIC / Economie d'énergie / Communication (12 mars)

La Commission européenne a publié, le 12 mars dernier, une [communication](#) concernant la mobilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) afin de faciliter le passage à une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone. Cette communication détaille les possibilités offertes par les TIC pour améliorer l'efficacité énergétique. Une nouvelle consultation sera lancée prochainement afin que les parties intéressées puissent donner leurs avis sur les problèmes exposés et les solutions proposées par la Commission. (EK)

[Pour plus d'informations](#)

TIC / Innovation / Nouvelle stratégie européenne / Communication (13 mars)

La Commission européenne a publié, le 13 mars dernier, une communication intitulée « [A Strategy for ICT R&D and Innovation in Europe: Raising the Game](#) ». Dans ce document, la Commission propose une

nouvelle stratégie destinée à faire de l'Union européenne un leader dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Elle souhaite notamment que les Etats membres, ainsi que les entreprises du secteur, mettent leurs ressources en commun et intensifient leur collaboration dans les domaines de la recherche et de l'innovation liées aux TIC. Par ailleurs, elle présente des projets d'innovation d'envergure devant déboucher sur des infrastructures de services modernes dans des secteurs spécifiques (tels que les soins de santé et l'efficacité énergétique). (CV)

[Haut de page](#)

SOCIETES

Questions transfrontalières / Forum européen du gouvernement d'entreprise / Déclaration (24 mars)

Le [Forum européen du gouvernement d'entreprise](#) a publié, le 24 mars dernier, une [déclaration](#) sur les questions transfrontalières liées aux codes de gouvernement d'entreprise. Cette déclaration répond aux problèmes rencontrés par les sociétés enregistrées dans un Etat membre et dont les actions sont détenues par des personnes résidant dans d'autres Etats membres. Ces situations peuvent conduire à une application du même code de gouvernement par deux juridictions ou bien, à des cas où aucun code de gouvernement n'est applicable. Le Forum propose ainsi de donner aux sociétés le choix du code qui leur sera applicable. (LC)

Rémunération des dirigeants / Forum européen du gouvernement d'entreprise / Déclaration (24 mars)

Le [Forum européen du gouvernement d'entreprise](#) a publié, le 24 mars dernier, une [déclaration](#) sur la rémunération des dirigeants. Les Etats doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir l'intégration de ces principes aux codes nationaux de gouvernement d'entreprise. Il donne dans sa déclaration quelques exemples de bonnes pratiques à suivre : la rémunération variable doit être « raisonnable » et liée au développement réel de la société ; les actions ne doivent être octroyées au dirigeant qu'après vérification, sur une longue période, qu'il remplit les critères de performance ; les indemnités de licenciement doivent être limitées à deux années et ne pas être versées en cas de faible niveau de performance. La Commission avait organisé, le 23 mars dernier, une [table ronde](#) sur cette question, afin de consulter les parties intéressées. (LC)

Société privée européenne / Parlement / Rapport (10 mars)

Le Parlement européen a adopté, le 10 mars dernier, un rapport sur le [projet de règlement](#) de société privée européenne présenté par la Commission européenne en juin dernier. Le Parlement a apporté quelques amendements au projet, concernant notamment l'inclusion d'une dimension transfrontalière, le nécessaire respect des conditions relatives à la participation des travailleurs fixées par le droit national de l'Etat membre où la société est enregistrée et la signature d'un certificat de solvabilité. (GC)

[Pour plus d'informations](#)

Sièges de société / Transferts transfrontaliers / Parlement / Résolution et rapport (10 mars)

Le Parlement européen a adopté, le 10 mars dernier, une résolution et un rapport d'initiative invitant la Commission européenne à présenter une proposition législative pour faciliter les transferts transfrontaliers des sièges de sociétés au sein de l'Union européenne. (GC)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

TRANSPORTS

BEI / Constructeurs automobiles / Prêt / Autorisation (12 mars)



La [Banque européenne d'investissement](#) (BEI) a approuvé, le 12 mars dernier, des prêts s'élevant à 3 milliards d'euros en faveur des constructeurs automobiles et de camions européens (BMW, Daimler, Fiat, PSA Peugeot-Citroën, Renault, Scania, Volvo Cars et Volvo Trucks). Ces fonds sont destinés essentiellement à améliorer le rendement énergétique et la réduction des émissions de CO₂. De nouveaux prêts sont en négociation pour élargir la palette des bénéficiaires et des pays destinataires. Depuis décembre 2008, la BEI a consenti des prêts au secteur automobile pour un montant qui dépassera les 7 milliards d'euros. Ce programme de soutien répond au [plan européen de relance économique](#) et s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre du mécanisme européen pour des transports propres (METP). (LC)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Agence foncière et technique de la région parisienne / Services juridiques (18 mars)

L'Agence foncière et technique de la région parisienne a publié, le 18 mars dernier, un avis de marché ayant pour objet l'assistance juridique à la maîtrise d'ouvrage pour le développement d'un cluster scientifique, technologique et économique de rang mondial sur le Plateau de Saclay (*réf. 2009/S 53-076800, JOUE S 53, du 18 mars 2009*). Il s'agit de conduire une analyse des risques juridiques afférents au projet, de proposer une stratégie de réduction de ces risques et d'assister le secrétariat d'Etat et la mission de préfiguration de l'établissement public de Paris Saclay dans les premiers éléments de la mise en œuvre de cette stratégie. **La date limite de réception des offres est fixée au 23 avril 2009 (12h00).** (RD)

Charleville-Mézières / Services juridiques (24 mars)

Le Conseil général des Ardennes a publié, le 24 mars dernier, un avis de marché ayant pour objet la mise en place d'une mission de veille, d'assistance, de conseil et de formation en matière de réglementation européenne et de recherche de subventions et aides financières auprès des institutions européennes (*réf. 2009/S 57-082261, JOUE S 57, du 24 mars 2009*). **La date limite de réception des offres est fixée au 15 avril 2009 (11h00).** (RD)

Paris / Services juridiques (26 mars)

La Monnaie de Paris a publié, le 26 mars dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de conseils juridiques (*réf. 2009/S 59-085127, JOUE S 59, du 26 mars 2009*). Ce marché est divisé en 4 lots : Droit public / Droit immobilier et droit de l'urbanisme / Droit des affaires / Droit de la propriété intellectuelle, littéraire et artistique. **La date limite de réception des offres est fixée au 4 mai 2009 (16h00).** (RD)

Reims / Conseil juridique et gestion de contentieux (21 mars)

La Communauté d'agglomération de Reims (CAR) a publié, le 21 mars dernier, un avis de marché ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs relatif à la prestation de conseil juridique et à la gestion du contentieux de la C.A.R et de la ville de Reims (*réf. 2009/S 56-081177, JOUE S 56, du 21 mars 2009*). L'objectif de ce marché est d'organiser les modalités de leur assistance juridique et de leur représentation devant les juridictions de l'ordre judiciaire et/ou administratif. Le marché est divisé en 9 lots : Droit statutaire et droit du travail / Droit civil et commercial / Droit pénal / Droit domanial, de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement / Droit de l'informatique, de la communication et de la propriété intellectuelle / Droit public général / Droit institutionnel et gestion territoriale / Droit public économique / Prestations diverses relevant de la compétence des avocats auprès des instances juridictionnelles territorialement compétentes sur les dossiers de la ville et de la CAR. **La date limite de réception des offres est fixée au 14 avril 2009 (17h00).** (RD)

Royaume-Uni / Services juridiques (18 mars)

La Glyndwr University de Wrexham (Royaume-Uni) a publié, le 18 mars dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2009/S 53-076800, JOUE S 53, du 18 mars 2009*). La langue de travail est l'anglais. **La date limite de réception des offres est fixée au 24 avril 2009 (12h00).** (RD)

[Haut de page](#)

NOS MANIFESTATIONS

Entretiens communautaires

Le vendredi 12 juin 2009

Droit européen de l'environnement



Entretiens communautaires

Le vendredi 9 octobre 2009

Droit européen de la consommation



Entretiens communautaires

Vendredi 20 novembre 2009

Droit communautaire de la concurrence

1^{er} rendez-vous interprofessionnel
LEXPOSIA
2009
 Un panorama de conférences



Les professionnels et le droit communautaire

Date	Horaires	Salle
Vendredi 3 avril 2009 – 8h00 / 12h30		
Conditions d'accès : accès payant		



Depuis 20 ans, le droit communautaire a pris une place toujours plus importante dans notre société et son système juridique. Que ce soit les directives de la Commission ou les arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes, les professionnels sont obligés de scruter régulièrement ces nouvelles sources du droit pour se tenir informés des dernières évolutions.

Mais quelles obligations pour chaque profession le droit communautaire implique-t-il ? Quelles perspectives aussi ouvre-t-il ? Comment se tenir au courant des dernières évolutions d'un droit qui paraît parfois lointain mais est essentiel dans des domaines aussi importants que la fiscalité ou le droit de la concurrence ?

C'est à ces différentes questions et à bien d'autres que tenteront de répondre les différents intervenants dans ces trois tables rondes où la salle sera aussi amenée à participer et à faire part de son expérience.

Sous la direction scientifique de Mirko HAYAT, Professeur affilié au département droit et fiscalité de HEC, Secrétaire général de l'Observatoire Européen de la Fiscalité des Entreprises.

8h00 : Accueil café dans l'espace exposition du Salon

9h00 : Ouverture

9h15-10h15 : **LE JURISTE D'ENTREPRISE ET LE DROIT COMMUNAUTAIRE**

10h15-10h30 : Pause

10h30-11h30 : **L'AVOCAT ET LE DROIT COMMUNAUTAIRE**

Avec la participation de Frédéric PUEL, avocat aux Barreau de Paris et de Bruxelles, Cabinet FIDAL, Antoine CHOFFEL, avocat au Barreau de Paris, Cabinet Gide et Michel FABRE, Avocat au Barreau de Paris, BRS Rödi & Partners

11h30-12h30 : **LE JUGE NATIONAL ET LE DROIT COMMUNAUTAIRE**

Formulaire d'inscription en ligne :

<http://www.treeview.fr/lexposiaform/default.aspx>

Renseignements complets sur :

<http://salonlexposia.com>

Informations pratiques :

Date : Le jeudi 2 & et le vendredi 3 avril 2009

Lieu : CNIT-Paris La

Défense -1, parvis de la

Défense - Paroi Nord

Horaires : de 8h à 19h

Programme en ligne



[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@anwaltverein.de) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cga.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Géraldine **CAVAILLÉ** et Charlotte **VARIN**, Avocates au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Romain **DARRIERE**, Elève-avocat et Lucie **CREYSSELS**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (80 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°75 est paru :

Dossier spécial : « Le droit européen des sociétés »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))



DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 519 – 26/03/2009
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu